

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge

après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



2 4 JUIL, 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone d& reflexelles

N° d'entreprise : 0726 636 205

Nom

(en entier): ARGENTA DP, sicav publique de droit belge à

compartiments multiples

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue Guimard 19-1040 Bruxelles

Objet de l'acte: PROJET DE FUSION

1°Identification du type de restructuration et des organismes de placement collectif concernés Identification des organismes de placement collectif concernés

DPAM INVEST B SA, Sicav publique de droit belge qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE (O.P.C.V.M.), ayant son siège social à Bruxelles (1040 Bruxelles), Rue Guimard 18 et le numéro d'entreprise BE0444.265.542, assuiettie à la TVA.

ARGENTA DP SA Sicav publique de droit belge qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE (O.P.C.V.M.), ayant son siège social à Bruxelles (1040 Bruxelles), Rue Guimard 19 et le numéro d'entreprise 0726636205...

Identification de la restructuration

La présente restructuration est une fusion telle que visée par l'article 163 de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE (ciaprès l' AR 2012) juncto Article 672 du Code des sociétés [Article 12 :3 du Code des sociétés et des associations à savoir qu'il sera procédé à la fusion des compartiments DPAM INVEST B Balanced Defensive Growth (ci-après Balanced Defensive Growth) et DPAM INVEST B Balanced Dynamic Growth (ci-après Balanced Dynamic Growth) à absorber de la sicav DPAM INVEST B par la constitution de deux nouveaux compartiments absorbants de la sicav ARGENTA DP sous les dénominations Argenta DP - Defensive Allocation (ci-après Defensive Allocation) et Argenta DP - Dynamic Allocation (ci-après Dynamic allocation);

Compartiment à absorber:

Compartiment absorbant à constituer:

DPAM INVEST B Defensive Growth

selon les modalités ci-dessous, à savoir :

ARGENTA DP-Defensive Allocation

Codes ISIN

BE0947139318

code ISIN inchangé

BE0947140324

code ISIN inchangé

code ISIN inchangé

Compartiment à absorber:

DPAM INVEST B Dynamic Growth

Compartiment absorbant à constituer: ARGENTA DP-Dynamic Allocation

Codes ISIN

BE0946550242

BE0946551257 code ISIN inchangé

Cette opération de fusion conformément à l'article 163 de l'AR 2012 se fera sous les conditions suivantes :

1° l'ensemble du patrimoine du compartiment à absorber Balanced Defensive Growth de la sicav DPAM INVEST B sera transféré, à la suite de l'opération, au nouveau compartiment absorbant Defensive Allocation de la sicav ARGENTA DP;

2º l'ensemble du patrimoine du compartiment à absorber Balanced Dynamic Growth de la sicav DPAM INVEST B sera transféré, à la suite de l'opération, au nouveau compartiment absorbant Dynamic Allocation de la sicav ARGENTA DP;

3° ces nouveaux compartiments seront lancés à l'issue du transfert de l'entièreté du patrimoine par le fait de la fusion par absorption;

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

4° chaque participant d'un des compartiments à absorber aura, pour chaque action, droit, à la suite de l'opération, à une action du même type (et avec une définition identique) et relevant d'une classe d'action identique d'un des compartiments absorbants ; des classes d'actions identiques aux classes d'actions existantes des compartiments à absorber seront créées dans les compartiments absorbants à l'issue du transfert de l'entièreté du patrimoine par le fait de la fusion par absorption de sorte que les codes ISIN existants dans chacun des compartiments à absorber resteront inchangés dans chacun des compartiments absorbants.

La proposition de fusion sera soumise à l'approbation des assemblées générales des deux sicav qui se tiendront le 6 Septembre 2019.

La proposition de fusion, pour être approuvée, doit récoîter, lors de chacune des assemblées un vote favorable représentant au moins les trois quarts des votes exprimés. Toutes les actions donnent droit à un vote lorsque les actions sont de valeur égale dans une même classe d'actions.

Les actionnaires qui désirent participer aux assemblées générales extraordinaires sont priés de se confirmer aux prescriptions des statuts pour y assister.

Dès que la fusion sera réalisée, un communiqué de presse sera publié afin d'informer les actionnaires des décisions qui ont été prises.

2° Contexte et motivation de la restructuration envisagée

Le conseil d'administration de la sicav DPAM INVEST B a constaté que les compartiments Balanced Dynamic Growth et Balanced Defensive Growth sont à ce jour quasi exclusivement distribués dans le réseau du groupe ARGENTA. Après constitution de la société de gestion ARVESTAR du groupe ARGENTA en juillet 2018, il est apparu évident, dans un souci de meilleure gouvernance, que les compartiments Balanced Dynamic Growth et Balanced Defensive Growth devaient être transférés dans des compartiments à créer dans la nouvelle sicav UCITS ARGENTA DP, ayant comme société de gestion Arvestar avec comme promoteur le groupe ARGENTA.

Dans ce cadre, la sicav ARGENTA DP, également sicav UCITS comme la sicav DPAM INVEST B pourra poursuivre dans les compartiments absorbants la même politique d'investissement que la politique d'investissement des compartiments à absorber.

3° Incidence prévue de la restructuration proposée sur les actionnaires des compartiments à absorber et des compartiments absorbants

a.Incidence sur les compartiments à absorber

-Suite à l'opération de fusion, l'ensemble du patrimoine des compartiments à absorber sera transféré, à la suite de l'opération, aux nouveaux compartiments absorbants.

-Ce transfert donnera lieu à l'attribution aux actionnaires de chacun des compartiments à absorber, par chaque action détenue, à une action de chacun des compartiments absorbants. Les actions reçues seront de même nature, de même type et relevant d'une classe d'action identique de chacun des compartiments absorbants. Elles conféreront les mêmes droits et avantages que les actions existantes. Les codes ISIN existants pour les classes d'actions de chacun des compartiments absorbants resteront inchangés par rapport aux codes ISIN des classes d'actions actuelles de chacun des compartiments à absorber.

b.Incidence sur les compartiments absorbants

-La fusion n'a pas d'impact sur les actionnaires des compartiments absorbants, s'agissant de nouveaux compartiments poursuivant en termes de politique d'investissement, de frais, de calcul de valeur d'inventaire ou de règles applicables aux souscriptions et rachats, les mêmes caractéristiques que les compartiments à absorber.

-Suite à l'opération de fusion, les actionnaires de chacun des compartiments à absorber deviendront les actionnaires de chacun des compartiments absorbants sauf si ces derniers ont demandé le remboursement de leurs actions.

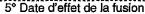
4° Critères adoptés pour l'évaluation de l'actif et du passif à la date du calcul du rapport d'échange ou de la rémunération telle que visée à l'art 181 et Méthode de calcul du ratio d'échange

-Les critères d'évaluation de l'actif et du passif du compartiment absorbé utilisé pour la détermination de la VNI dans le cadre du calcul du ratio d'échange sont décrits à l'article 16 des statuts de la sicav ARGENTA DP et à l'article 14 de la sicav DPAM INVEST B. Ils sont identiques pour les compartiments à absorber et absorbants

-En rémunération du transfert des éléments actifs et passifs du compartiment à absorber au compartiment absorbant, les classes d'actions existantes dans chacun des compartiments à absorber seront créés dans chacun des compartiments absorbants. Les classes d'actions des nouveaux compartiments absorbants Defensive Allocation et Dynamic Allocation seront activées à l'issue de la fusion. Les actionnaires des compartiments à absorber recevront, dans les compartiments absorbants, le même nombre d'actions que celui qu'ils détiendront dans les compartiments à absorber à la date d'effet de la fusion, à savoir le lundi 16 septembre 2019.

-Le ratio d'échange d'actions est fixé à un pour un et sera calculé sur base de la valeur nette d'inventaire de chacun des compartiments à absorber du 4 septembre 2019: les actionnaires des compartiments à absorber recevront, pour chacune des classes d'actions ouvertes à la souscription qu'ils détiennent au moment de la fusion, une action des compartiments absorbants. Si suite à l'échange l'investisseur se voit attribuer une fraction d'actions, il pourra se faire racheter par les compartiments absorbants cette fraction d'action sans frais, sauf taxes éventuelles, soir compléter sa fraction d'actions moyennant paiement pour obtenir un nombre entier d'actions.

Réservé au Moniteur belge



Le rapport d'échange sera validé par le commissaire de la SICAV de DPAM INVEST B au plus tard dans les cinq jours ouvrables après que les décisions concordantes prises par les assemblées générales extraordinaires respectives des compartiments à absorber et des compartiments absorbants, aient été prises, soit le vendredi 13 septembre 2019 au plus tard.

La fusion prend effet le sixième jour ouvrable bancaire après que soient intervenues les décisions concordantes prises par les assemblées générales extraordinaires respectives des compartiments à absorber et des compartiments absorbants, soit le lundi 16 septembre 2019, compte tenu des jours non ouvrables.

6° Date à partir de laquelle les actions des compartiments absorbants qui sont attribuées donnent le droit de participer aux bénéfices et les modalités relatives à ce droit

A la date d'effet de la fusion le lundi 16 septembre 2019, les actions de chacun des compartiments absorbants qui sont attribuées aux actionnaires de chacun des compartiments à absorber donnent droit à participer aux bénéfices.

Les droits conférés à ces actionnaires seront identiques à ceux des actionnaires des compartiment s absorbants.

7° Règles applicables au transfert d'actifs et à l'échange d'actions

Les demandes de souscriptions et rachats d'actions (ou de changement de compartiment) dans les compartiments à absorber seront acceptées jusqu'au 4 septembre, 16 heures (heure belge).

Les actions nominatives du compartiment absorbé seront échangées automatiquement par l'intermédiaire du teneur de registre des actions nominatives.

Les actions dématérialisées des compartiments absorbés seront échangées automatiquement par l'intermédiaire du teneur de comptes des titres dématérialisés.

La politique d'investissement des compartiments à absorber n'étant pas modifiée, leur portefeuille ne fera pas l'objet de réajustement dans le cadre de la fusion.

8° prospectus contenant les nouveaux compartiments absorbants

Le prospectus de la sicav ARGENTA DP comprenant les nouveaux compartiments absorbants est disponible sur simple demande de l'actionnaire auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : info@arvestar.be.

Commissaire

Il a été demandé au reviseur PwC, ayant son siège social 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Woluwe Garden, Woluwedal, 18 dont le représentant est Monsieur Brieuc Lefrancq d'établir, pour les compartiments associés à la fusion, le rapport dont il est question à l'article 172 de l'AR 2012.

Avantages particuliers attribués aux membres de l'organe de gestion des sicav concernées Aucun avantage particulier n'est attibué aux membres du conseil d'administration

Dispositions finales

L'opération de fusion sera soumise à l'approbation des assemblées générales compétentes.

La présente proposition de fusion sera déposée au greffe du tribunal de l'entreprise selon les modalités prescrites par l'article 12.2 du Code des Sociétés et des Assocations.

Vincent Vanbellingen Administrateur Rudolf Sneyers Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).